

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 19 mars 2018, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

3. **Assemblée publique**

3.1 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre à Hydro-Québec de louer une partie de son immeuble situé au 7300, boulevard Choquette à la SAAQ, afin d'y aménager un nouveau point de service de contrôleurs routiers, d'une superficie approximative de 450 mètres carrés, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas, pour la zone d'utilisation industrielle 3095-I-21, les activités des groupes d'usages « Institution III » (Équipement desservant la population de la région)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Choquette/Pinard)

3.2 Projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre la transformation du bâtiment principal situé au 17240, Grand rang Saint-François en retirant l'usage « salle de réception » et en réaménageant au complet l'immeuble, afin qu'il soit dorénavant occupé par quatre logements au rez-de-chaussée et trois logements au sous-sol, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas, pour la zone d'utilisation résidentielle 9004-H-01, les activités des groupes d'usages « Résidence XIV » (7 à 8 logements isolés)

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, sur le Grand rang Saint-François)

3.3 Projet de règlement numéro 350-85 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'autoriser dorénavant, dans la zone d'utilisation commerciale 4047-C-03, l'usage "service de remplacement de pièces et d'accessoires automobiles" (#6415) du groupe d'usages "Commerce VII" (Commerce de gros non structurant);
- d'autoriser dorénavant, dans la zone d'utilisation industrielle 3086-I-11, l'usage "récupération et triage du papier" (#4871) du groupe d'usages "Industrie II" (Industrie à incidences moyennes à fortes) et de permettre l'usage "autres centre de services sociaux" (#6539) du groupe d'usages "Institution II" (Équipement desservant la Ville) à titre d'usage complémentaire à l'intérieur d'une industrie

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Cusson/Daniel-Johnson et dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Duplessis)

4. Adoption de l'ordre du jour

5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018

Administration générale

6. Saint-Hyacinthe Technopole – Renouvellement de prêts – Cautionnements



Finances

7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes)

Génie

8. Reconstruction des infrastructures, secteur Bourdages Nord et Sicotte – Services professionnels en ingénierie – Contrat
9. Renouvellement des services municipaux, secteur Brabant, Jolibois et Archambault, phase 1 – Services professionnels en laboratoire – Contrat
10. Desserte en aqueduc et égout sanitaire rue Saint-Pierre Ouest, entre les numéros 4410 et 5420 et autres travaux divers – Services professionnels en ingénierie – Contrat
11. Construction d'un deuxième accès au Cégep – Étude géotechnique – Mandat à laboratoire
12. Consentements municipaux – Compagnies de services publics

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

13. Biométhanisation – Gestion de la valorisation agricole du digestat déshydraté – Service professionnels en ingénierie – Contrat

Loisirs

14. Matinées gourmandes – Édition 2018 – Déclaration d'intérêt de participation (CP180312, art. 18)
15. Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains – Piste cyclable rue Sicotte – Subvention

Ressources humaines

16. Programme d'aide aux employés (PAE) – Fédération des commissions scolaires du Québec et Collecto, Services regroupés en éducation – Achat regroupé (CP180312, art. 25)
17. Ressources humaines – Opérateur "B" au Département voirie – Promotion (CP180312, art. 26)
18. Ressources humaines – Acheteur à la Division approvisionnement – Embauche (CP180312, art. 27)
19. Ressources humaines – Secrétaire au Service de l'urbanisme – Promotion (CP180312, art. 28)
20. Ressources humaines – Secrétaire et préposé à la Direction des ressources humaines – Promotion (CP180312, art. 29)

Travaux publics

21. Mobilier urbain 2018 – Contrat
22. Arbres, arbustes et vivaces 2018 – Contrat
23. Pièces de puisards – Contrat



24. Entretien des surfaces engazonnées, secteur 1 – Contrat
25. Levées de fossés, secteur est – Contrat
26. Fauchage des herbes hautes sur terrains vacants – Contrat
27. Travaux de creusage pneumatique – Rejet des soumissions
28. Location de pelle hydraulique 4 tonnes métriques avec opérateur – Contrat
29. Location de pelle hydraulique 20 tonnes métriques avec opérateur – Contrat
30. Service des travaux publics – Chargé de projets – Mandat à consultant (CP180312, art. 8)

Urbanisme

31. Projet résidentiel en bordure de l'autoroute Jean-Lesage – 3333 Drouin – Autorisation (CP180312, art. 9, point 4.1)
32. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre à Hydro-Québec de louer une partie de son immeuble situé au 7300, boulevard Choquette à la SAAQ, afin d'y aménager un nouveau point de service de contrôleurs routiers, d'une superficie approximative de 450 mètres carrés, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas, pour la zone d'utilisation industrielle 3095-I-21, les activités des groupes d'usages « Institution III » (Équipement desservant la population de la région)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Choquette/Pinard)
33. Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à permettre la transformation du bâtiment principal situé au 17240, Grand rang Saint-François en retirant l'usage « salle de réception » et en réaménageant au complet l'immeuble, afin qu'il soit dorénavant occupé par quatre logements au rez-de-chaussée et trois logements au sous-sol, alors que le règlement numéro 350 ne permet pas, pour la zone d'utilisation résidentielle 9004-H-01, les activités des groupes d'usages « Résidence XIV » (7 à 8 logements isolés)

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, sur le Grand rang Saint-François)
34. Adoption de la résolution concernant une demande d'autorisation du projet particulier (PPCMOI) visant à occuper une partie de la cave de l'immeuble situé au 870, rue Saint-Pierre Ouest afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire de 25 logements et un groupe communautaire par un immeuble qui comprendra dorénavant 28 logements, alors que le règlement numéro 350 pour la zone d'utilisation résidentielle 5110-H-03 ne permet pas les activités des groupes d'usages « Résidence XVI » et ne permet pas d'occuper la cave d'un immeuble avec des logements

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Joseph, à proximité de l'intersection Saint-Pierre Ouest/Jodoin)



Réglementation

35. Projet de règlement numéro 527-1 modifiant le règlement numéro 527 décrétant un Programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur centre-ville (CP180312, art. 11)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

36. Adoption du second projet de règlement numéro 350-85 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'autoriser dorénavant, dans la zone d'utilisation commerciale 4047-C-03, l'usage "service de remplacement de pièces et d'accessoires automobiles" (#6415) du groupe d'usages "Commerce VII" (Commerce de gros non structurant);
- d'autoriser dorénavant, dans la zone d'utilisation industrielle 3086-I-11, l'usage "récupération et triage du papier" (#4871) du groupe d'usages "Industrie II" (Industrie à incidences moyennes à fortes) et de permettre l'usage "autres centre de services sociaux" (#6539) du groupe d'usages "Institution II" (Équipement desservant la Ville) à titre d'usage complémentaire à l'intérieur d'une industrie

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Cusson/Daniel-Johnson et dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Duplessis)

37. Adoption du règlement numéro 350-84 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- d'interdire désormais les clôtures non galvanisées pour l'ensemble des zones, sauf en zones industrielles et agricoles;
- d'assujettir la zone d'utilisation industrielle 3090-I-12 à l'obligation de planter des arbres, selon les dispositions de l'article 17.8.4;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5096-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5098-H-24;
- de fixer, dans la nouvelle zone 5096-H-24, l'indice d'occupation au sol à 60 %, la marge avant minimale à 3,5 mètres pour les fondations du bâtiment principal seulement, la hauteur maximale à laquelle le niveau du rez-de-chaussée peut être situé par rapport au niveau moyen du sol à 2,55 mètres, le pourcentage de maçonnerie exigé sur les murs extérieurs pour les immeubles de plus de 8 logements à 22 %, la largeur minimale des allées de circulation intérieure à 4,95 mètres et de permettre l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour avant, en intégrant un aménagement paysager pour les camoufler;
- d'augmenter le nombre maximum d'enseignes sur poteau permises dans la zone d'utilisation commerciale 4043-C-03 de 1 à 2, lorsque le terrain a façade sur la rue Daniel-Johnson Ouest et que la longueur de la façade sur rue est d'au moins 350 mètres;
- d'augmenter le nombre maximum d'enseignes directionnelles de 2 à 8 sur un même terrain dans la zone d'utilisation commerciale 4043-C-03, lorsque le terrain donne sur au moins trois rues et d'augmenter pour un tel terrain la superficie maximale permise de toute enseigne directionnelle de 0,5 mètre carré à 1,8 mètre carré et la hauteur maximale de 1,2 mètre à 1,75 mètre;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 6069-H-30 fasse désormais partie de la zone d'utilisation espaces verts 6071-R-02;
- de permettre dans la zone d'utilisation espaces verts 6071-R-02, les usages du groupe d'usages « Institution II » (Équipement desservant la Ville);
- de fixer, dans ladite zone 6071-R-02, la hauteur maximale à 11 mètres, la marge avant minimale à 1,5 mètre, la marge arrière minimale à 5 mètres, la marge latérale minimale à 2 mètres, l'indice d'occupation au sol maximum à 60 %, ainsi que le pourcentage d'aire de verdure minimum à 35 %;
- d'assujettir ladite zone 6071-R-02 aux dispositions du règlement numéro 500 touchant les PIIA, aux dispositions touchant l'orientation des bâtiments principaux, ainsi qu'aux dispositions touchant le stationnement dans le secteur centre-ville

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Duplessis/Ouimet; dans le district Saint-Joseph, à proximité de l'intersection de la Concorde Sud/Centrale; dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection Daniel-Johnson Ouest/Laframboise, dans le district Cascades, à proximité de l'intersection Saint-Antoine/Brodeur et sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe)

38. Adoption du règlement numéro 553 autorisant des travaux municipaux de desserte en égout sanitaire et autres travaux divers sur la rue Saint-Pierre Ouest, entre les numéros civiques 4410 et 5420, pour un coût de 6 146 200 \$ et un emprunt de 1 266 200 \$

Services juridiques

39. Lot 5 990 460 (parc industriel Théo-Phénix) – Résolution numéro 18-107 – Modification

Documents déposés

40. A) Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2017, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- B) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
- C) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour les établissements suivants :
- Bar Station chez Franky au 424, avenue Saint-Simon
 - Sheraton St-Hyacinthe Hôtel au 1315, rue Daniel-Johnson Ouest
41. Levée de la séance